

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Faits d'ailleurs

IL FRAPPE UNE FEMME À COUPS DE COUDE CAR ELLE A REFUSÉ SES AVANCES

À Roubaix (France), une femme âgée de 19 ans se trouvait dans une rame de métro lorsqu'un adolescent de 16 ans lui a fait des avances, qu'elle a refusées. Fou de rage, le jeune homme a frappé la jeune fille à coups de poings et de coude avec une violence inouïe, avant de prendre la fuite. La victime s'est vue prescrire 3 jours d'ITT. Le suspect a été identifié grâce à la vidéosurveillance. Lors de son interpellation, il a menacé et insulté les policiers. Il a été placé sous contrôle judiciaire dans un foyer à Bruay-la-Buissière.

UN CHIEN TUE UN NOURRISSON ET TENTE DE L'ENTERRER

UNE femme a accouché d'un bébé en Nouvelle-Zélande, puis est rentrée chez elle à Hamilton. Le lendemain, elle a laissé son nourrisson quelques minutes pour aller aux toilettes. C'est à ce moment-là qu'un de ses deux chiens, un rottweiler, a attaqué le bébé. Il l'a mordu avec une violence inouïe et l'a emmené avec ses crocs dans le jardin où il a tenté de l'enterrer. La victime a été transportée à l'hôpital où elle est décédée dans la nuit. "Si seulement je pouvais remonter le temps et revenir à ce jour où tu étais encore dans mon ventre, mon fils", a publié la maman sur les réseaux sociaux. Les deux animaux ont été saisis et la police a ouvert une enquête.

LE RENDEZ-VOUS COQUIN SUR INTERNET ÉTAIT UN GUET-APENS

UN homme résidant à Montpellier (France) a fait la connaissance d'une jeune femme sur internet. Cette dernière lui a fixé un rendez-vous coquin mardi soir. L'internaute n'a pas flairé le guet-apens et a bravé le couvre-feu pour se rendre sur le lieu de rendez-vous. Lorsqu'il a porté sa voiture à hauteur de la jeune femme qui l'attendait, un homme encagoulé et armé d'un pistolet a surgi. L'agresseur l'a frappé à coups de crosse avant de l'extirper de la voiture. Puis l'assaillant et la jeune femme ont embarqué dans la Golf de la victime et ont pris la fuite. Après avoir repris ses esprits, le propriétaire de la voiture a appelé la police. La BAC est arrivée sur les lieux mais les auteurs des faits étaient déjà loin. Le véhicule n'a toujours pas été retrouvé.

Rassemblés par JNE

Mécontentement des populations de Bolossoville : les précisions de TTIB

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

ON en sait un peu plus sur le différend qui oppose les populations du district de Bolossoville, dans le département du Haut-Ntem (Woleu Ntem), aux sociétés Tropical Timber Industry Board (TTIB) et Compagnie Dan Gabon (CDG). Les communautés villageoises, mécontentes de ce que les deux entreprises forestières refusent de signer les cahiers de charges contractuelles (CCC) élaborés dans le cadre des conventions les liant, avaient interdit à ces dernières l'exploitation du bois dans les forêts de Bolossoville, Meleme et Belfort (voir notre parution du 19 septembre 2020). Un cadre de la société TTIB, rencontré au siège de l'Union des forestiers et industriels gabonais (Ufiga) à Libreville, dénonce un problème d'informations sur le sujet. "TTIB n'a, à aucun moment, fait l'objet d'un blocage de ses activités, ni par les communautés, ni par l'administration forestière. Nous sommes une société engagée dans le processus de certification et, de ce fait, pleinement attachée au respect de la loi, en général, et à la mise en œuvre du volet social de notre plan d'aménagement en particulier", précise-t-il. S'agissant des CCC, poursuit-il, "douze au total ont été élaborés, dont dix dans le cadre de la Convention provisoire d'aménagement-exploitation-transformation Konoville (CPAET) et deux en lien avec la Concession forestière sous aménagement durable (CFAD-TTIB Konoville). Le Fonds de développement local (FDL) de ces CCC s'élève à 61 663 659 FCFA. À ce jour, sept CCC ont été signés avec les communautés villageoises. Les cinq restants ont pris du retard en raison des mécontentements entre les communautés villageoises elles-mêmes. TTIB est dans l'attente de la validation des projets par le Comité de gestion et de suivi des projets (CGSP) en vue de leur mise en



Photo : Abel Eyeghe

La construction d'un pont à Kess à Bitam, une réalisation de TTIB.

œuvre", souligne la source. Et de préciser qu'avant la signature des cahiers de charges contractuelles, TTIB a déjà posé des

actions d'intérêt général au profit des communautés. Notamment, "les travaux routiers, la réfection des ponts, la construction et/

ou la réfection des écoles et des dispensaires, sans oublier des aides individuelles et familiales lors d'événements particuliers".

Une maison part en fumée à Mouila

Félicien NDONGO
Mouila/Gabon

UN incendie a tout ravagé sur son passage récemment au quartier Bavanga, dans le deuxième arrondissement de la commune de Mouila. On dénombre en effet des dégâts matériels très importants. Fort heureusement, pas de perte en vie humaine. Selon les renseignements recueillis sur le lieu du sinistre, la maison partie en fumée était habitée par un compatriote absent des lieux au moment de l'incendie.

Ce sont les voisins qui ont été surpris de voir, soudain, des flammes en train de consumer l'habitation construite en matériaux périssables. En dépit de la chaîne de solidarité manifestée



Photo : Félicien Ndongo

Les flammes ont été sans pitié pour le propriétaire de la maison.

par des personnes de bonne volonté, le feu n'a pu être maîtrisé. Conséquence : tout a été réduit en cendres, faisant du propriétaire un homme dépourvu de tout. Depuis lors, l'on s'inter-

roge sur l'origine de ce sinistre. Bien des personnes évoquent un court-circuit. Les résultats de l'enquête menée par les services compétents permettront peut-être d'en savoir davantage.